



# Position des organisations syndicales d'Europe sur le Traité constitutionnel

Fiche n° 5 - 24 novembre 2004 - 1<sup>e</sup> partie

## Allemagne

**Dgb** : Michael Sommer (président) considère que le traité est un pas en avant pour l'Europe, même si les décisions de la Conférence Intergouvernementale (Cig) ne vont pas aussi loin que les objectifs de la Convention. Il est « *dommage que les chefs d'état et de gouvernement soient tombés d'accord sur le "plus petit dénominateur commun"* ». Il restera aux syndiqués en tant que citoyens, dans leurs états respectifs, de signifier leur acceptation - ou leur rejet - du Traité. Mais le DGB considère qu'il ne s'agit là que « *du début du processus. Il faut continuer à travailler pour une Europe sociale et renforcer les droits des salarié(e)s* ».

## Autriche

**Ögb** : Déclaration du président, le 29/10/04 : « *La construction de l'Europe doit améliorer les conditions sociales et d'emploi, et plus important encore, assurer la pérennité de la neutralité de l'Autriche* » (non-participation du pays à une action militaire, quelle qu'elle soit). Tout cela n'est pas garanti dans le projet de Traité, non plus que le maintien des services publics. L'Ögb prône activement l'organisation d'un référendum populaire sur le Traité.

## Belgique

**Csc** : considère que le Traité « *est en retrait sur de nombreux points et [que] la question de l'Europe sociale a été obscurcie* ». Sur la « *Charte des droits fondamentaux [...], la Csc exprime de sérieuses réserves sur les limitations qui l'encadrent et qui l'empêche de déployer tous ses*

*effets* ». Cependant, « *un certain nombre d'acquis ont été préservés dont le droit d'initiative populaire, la reconnaissance du plein emploi [...]. La Csc veillera, avec la Ces, à ce que les décisions prises aillent dans le sens des valeurs consacrées dans la Constitution et en lesquelles elle se reconnaît : solidarité, non-discrimination, démocratie, égalité* ».

## Danemark

**LO** : soutient le projet de Traité, tout en indiquant qu'elle œuvrera pour améliorer le rôle des partenaires sociaux au niveau européen, tant que cela n'a pas d'implications négatives pour le système danois de relations industrielles.

## Espagne

**Ccoo** (Commissions ouvrières) : La Commission exécutive a apporté son soutien à la Constitution européenne. Elle a réaffirmé que tout au long du processus de ratification, l'organisation continuera d'insister sur la nécessité de renforcer et de moderniser le modèle social européen. « *Dans le contexte actuel de mondialisation, les syndicats et la société civile ont besoin d'une Europe qui se fonde sur des valeurs sociales fortes* ».

**Ugt** : affirme que le texte est une amélioration sensible par rapport au Traité de Nice. Il s'agit donc de soutenir le Traité, ainsi que le préconise la Ces.

## Italie

**Cgil** : Il faut parler de « *Traité constitutionnel, non pas de constitution, car il reste encore beaucoup à faire dans le pro-*

*cessus de constitution de l'Europe* ». « *Quand la Cgil exprime un avis positif sur le Traité constitutionnel, elle le fait les yeux ouverts, consciente des limites et des contradictions, ayant clairement à l'esprit le cadre de référence dans lequel la signature du Traité s'intègre. Nous sommes convaincus, comme la Ces, que le syndicalisme italien doit jouer un rôle important : il en va de notre intérêt de soutenir un modèle de croissance économique qui s'appuie sur la qualité de la cohésion sociale et qui soit un instrument de mesure du développement* » (déclaration du 15/11/2004).

## Portugal

**Cgtp** : Florival Lanca (responsable des questions internationales) : « *Nous avons une appréciation relativement critique de la Constitution. En raison même de son appellation de constitution. [...] il n'est pas clair si la constitution européenne se superpose ou non aux constitutions nationales. Cet aspect est pour la Cgtp un point important de discordance. D'un point de vue social, la constitution, indépendamment de l'intégration de la charte des droits fondamentaux, est très en deçà des attentes de la Cgtp. Cette constitution, et sa philosophie de fond, à savoir sa marque profondément libérale, encourage la grande offensive développée au Portugal contre les droits et les intérêts des salariés. C'est pour-quoi, nous allons lancer un débat dans la Cgtp dans le cadre de la préparation d'un référendum au Portugal, en exigeant qu'il ait effectivement lieu. Il est difficile d'adopter une position tranchée, oui ou non, en raison même du rôle de la Cgtp de défense de tous les salariés quelle que soit leur sensibilité* ».

## Royaume Uni

**Tuc** : a développé une brochure d'explication sur le Traité, sans pour l'instant prendre parti, ni pour le OUI, ni pour le NON. Brendan Barber (secrétaire général du Tuc) a déclaré dans la presse que la Constitution - et le fait que la Charte des droits fondamentaux soit ancrée dans ce texte - signifiait un réel progrès pour les droits sociaux au Royaume Uni. Le gouvernement fait tout pour paralyser les initiatives européennes visant à améliorer ces droits. Pour le Tuc, il s'agit de parvenir à une position commune avec ses partenaires européens, car l'action conjointe a permis de réels progrès. « Si, en fin de compte, les syndicats décident de soutenir la Constitution, nous nous réserverons le droit de faire connaître nos propres arguments : nous voulons une Europe des peuples, pas une Europe des affaires et des banques ». Le Congrès du Tuc (septembre 2004) a adopté une résolution qui dit : « Il serait inapproprié à l'heure actuelle de prendre position officiellement pour ou contre la Constitution. Le Congrès a chargé la Commission exécutive d'étudier l'impact de cette Constitution afin d'assurer qu'elle ne remet pas en cause les droits démocratiques nationaux des états membres ».

## Suède

**LO** : Dans une résolution présentée par la Commission exécutive, le Congrès s'est déclaré opposé à un référendum sur le Traité. Cette résolution indique que dans le cadre d'une discussion sur la possibilité d'un référendum, il convient de montrer clairement quelles sont les alternatives, non pas de dire OUI ou NON. Un NON ne signifie pas NON à l'UE, mais plutôt un vote en faveur des traités existants. La Commission exécutive a souligné un certain nombre de domaines, princi-

palement syndicaux, pour lesquels le nouveau Traité lui semble plus favorable que les traités existants.

## Ces

A l'issue de sa réunion du 13 juillet 2004, le Comité de direction de la Ces a fait une déclaration, dans laquelle il « soutient la Constitution européenne comme "point de départ" de nouveaux progrès vers des valeurs sociales plus fortes dans l'Union européenne ».

John Monks a déclaré : « La nouvelle Constitution européenne est-elle meilleure que ce que nous avons maintenant ? La réponse est indubitablement 'oui'. [...] La Constitution n'est pas aussi bonne que qu'avait proposé la Ces, ni aussi bonne que la version rédigée par la Convention européenne [...] Néanmoins, elle apportera des avantages très réels aux travailleurs et aux citoyens de l'Union européenne toute entière ».

Le Comité de direction « a salué un certain nombre de percées importantes dans le Traité constitutionnel. Parmi elles, on notera :

- un engagement fort en faveur du dialogue social européen ;
- la reconnaissance, comme valeurs partagées dans l'UE, de l'égalité de genre et les droits des minorités ;
- la reconnaissance formelle du Sommet social tripartite annuel et du rôle des partenaires sociaux ;
- l'incorporation de la Charte des droits fondamentaux en tant que deuxième partie de la Constitution, qui, en dépit des objections du gouvernement du Royaume-Uni, lui accorde un statut légal devant les tribunaux européens ;
- « le plein emploi » comme objectif de l'Union européenne ».

« Ces dispositions représentent un grand progrès par rapport aux clauses existantes du Traité de Nice ». Pour la Ces, « Le soutien est la seule approche pragmatique et réaliste aux yeux des syndicats ».

La résolution du Comité de direction sur le Traité constitutionnel était à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité exécutif de la Ces (13-14/10/04). Le vote a donné lieu à 12 abstentions (dont la Cgt et la Cftc pour la France), deux votes contre (dont FO) et plus de 40 votes pour (dont Cfdt et Unsa). La résolution a donc été adoptée.

## Congrès de la fédération syndicale européenne des services publics (Fsesp) - juin 2004

Une résolution d'urgence a été adoptée par le Congrès, sur le projet de Traité constitutionnel. Extraits : « La Fsesp et la Ces l'acceptent [le projet de Traité - NdT] parce que nous respectons le processus démocratique, et donc nous acceptons le compromis démocratique. [...] Nous voulons plus de cohérence entre les parties I et III sur les objectifs sociaux comme le plein emploi, la mise en œuvre d'une véritable économie sociale de marché. [...] Il nous faut une Europe des citoyens, pas une Europe des affaires. Nous devons renforcer le modèle social européen. La Constitution européenne doit refléter cette aspiration. Les délégués du 7<sup>e</sup> Congrès de la Fsesp appellent les chefs d'état et de gouvernement à saisir cette occasion pour ramener l'Union européenne à ses citoyens. Le Congrès charge le Secrétaire général de la Fsesp de faire connaître cette position qui reflète l'opinion des 8 millions d'employés des services publics et de la plus grande fédération de la Ces, à la présidence irlandaise de l'Union européenne ».